

ANPR
*« Agence Nationale de la Promotion de la
Recherche scientifique »*

PROJET ARESSE
*« Appui à la Recherche et l'Enseignement
Supérieur pour le Secteur de l'Environnement »*

**Avis d'Appel d'offre à procédure simplifié
N°01/2025**

*« Acquisition d'un véhicule pour le compte
du projet ARESSE »*



Directeur Général de l'Agence Nation
de Promotion de la Recherche Scientifi

ABDELly Chedly

Avis d'Appel d'offre à procédure simplifié N°01/2025 Acquisition d'un véhicule pour le compte projet ARESSE

Article N°1 : Objet de l'avis de l'appel d'offre

Dans le cadre de la réalisation des activités du projet « ARESSE », l'ANPR lance un appel pour l'acquisition d'un véhicule conformément au cahier des charges administratives et techniques de la présente consultation.

Article N°2 : Conditions de participation

Le présente appel est ouvert aux concessionnaires résidents en Tunisie et agréés conformément à la réglementation en vigueur.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres durant 60 jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.

Un soumissionnaire dont l'offre n'est pas retenue ne peut contester, pour quelque motif que ce soit, le bien-fondé de la préférence donnée aux propositions d'un concurrent, ni être indemnisé de ce fait.

Article N°3 : Composition de l'offre

La proposition doit contenir une offre technique et une offre financière, chacune dans une enveloppe distincte, ainsi que les documents administratifs. Toutes ces documentations doivent être placées dans une seule enveloppe extérieure.

Les documents administratifs :

- La présente consultation signée et paraphée par le soumissionnaire portant la mention lu et approuvé ;
- Une copie de l'agrément de concession des matériels roulants valable à la date de remise des offres ;
- Un extrait récent du RNE ;
- Une attestation d'affiliation à un régime de sécurité sociale ;
- Une fiche de renseignements généraux (Annexe 1) ;
- Déclaration sur l'honneur (Annexe 2).

L'offre technique comportera :

- Le formulaire de réponse (Annexe 3) ;
- Une copie de la notice descriptive du modèle proposé fournie par l'Agence Technique des Transports ;
- Un document officiel du fabricant précisant les caractéristiques techniques du véhicule proposé.



L'offre financière comportera :

- L'acte de soumission dûment signé (Annexe 4) ;
- Le bordereau des prix et détail estimatif rempli et signé (Annexe 5).

Article N° 4 : Modalités de soumission

Les concessionnaires intéressés par cet appel doivent envoyer leurs dossiers par courrier postal express, par lettre recommandée avec accusé de réception, ou par porteur contre décharge à cette adresse :

Rue Danton & Chaaben Bhouri N°11, Lafayette, B.P. 177- 1002 Tunis

La date limite de réception des offres est le 03/06/2025.

L'enveloppe extérieure doit être fermée, scellée et anonyme portant la mention suivante :

« A ne pas ouvrir - Avis d'Appel d'offre à procédure simplifié N°01/2025 »

« Acquisition d'un véhicule pour le compte du projet ARESSE ».

NB : Le cachet du bureau d'ordre de l'ANPR faisant foi.

Article N°5 : Mode d'évaluation des offres

Dans une première étape, le comité d'achat procède à la vérification, outre les documents administratifs, de l'authenticité des documents financiers, à la correction des erreurs de calcul et matérielles, si nécessaire.

Ensuite, les offres financières sont classées par ordre croissant par le comité, en commençant par l'offre financière la moins chère.

Au cours de la deuxième étape, le comité vérifie si l'offre technique, du soumissionnaire proposant l'offre financière la moins chère, est conforme au cahier des charges des clauses techniques. Si cette offre est conforme au cahier des charges, elle sera acceptée.

Sinon, le comité évalue, en suivant la même méthodologie les offres techniques concurrentes en fonction de leur classement financier croissant.

Article N°6 : Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre la moins chère sous réserve de conformité technique.



REPUBLIQUE TUNISIENNE * ANPR *
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Agence Nationale de la Promotion de la Recherche Scientifique
Directeur Général de l'Agence Nationale
de la Promotion de la Recherche Scientifique
ABDELLY Chedly

Article N°7 : Modalité de paiement

Le règlement intégral en HTVA sera effectué suite à la livraison, l'essai et la mise en marche du véhicule. Il se fera par virement bancaire dans les délais légaux après la soumission d'un dossier de paiement conforme et complet.

Article N°8 : Clauses techniques particulières

Le véhicule proposé doit être de conception récente, « up to date » lors de la soumission, d'une durée de vie minimum de 10 ans et pouvoir fonctionner à plein rendement et donner pleine satisfaction à tout point de vue.

8.1 Respect des normes et des réglementations :

Le véhicule doit être conforme aux points de vue conception, fabrication et sécurité aux réglementations et normes tunisiennes, au code de la route tunisien

Aussi, le véhicule doit respecter les normes tunisiennes et européennes en vigueur sur les émissions de gaz et de microparticules.

8.2 Spécifications particulières :

Le véhicule doit être neuf, d'origine et répondant aux exigences du cahier des charges relatif à la commercialisation de matériels de transport routier (arrêté des ministres du commerce, de l'industrie et du transport du 10 août 1995, tel que modifié par les arrêtés du 15 août 1996 et du 5 février 1999).

Il est à noter aussi que le véhicule est destiné à être utilisé sur tous terrains, il devra donc présenter une garde au sol suffisante pour cette utilisation.

Ainsi, le véhicule devra répondre aux caractéristiques techniques minimales mentionnées dans l'Annexe3.

8.3 Garantie :

Le vendeur est tenu de remettre à l'ANPR un certificat de garantie du véhicule livré et de remplacer à ses frais, y compris les dépenses de main-d'œuvre, les éléments reconnus défectueux pour vice de fabrication, de conception ou de construction conformément aux règles et usages en vigueur pendant toute la durée de garantie.

8.4 Suivi du véhicule :

Durant la période de garantie, le titulaire du marché s'engage à réaliser les contrôles techniques périodiques rendus obligatoires par la réglementation en vigueur.



[Signature]
Le Président de l'Agence
Nationale de la Recherche
Scientifique
SPELLY Chahrouh

Article N°9 : Livraison

- Le délai de livraison est à préciser par le soumissionnaire dans son offre. Toutefois ce délai doit être de 30 jours maximum à compter de la date de notification de la commande.
- Le fournisseur devra délivrer le matériel pour lequel il a soumissionné avec la carte grise et les plaques d'immatriculation.
- Le véhicule livré doit être muni :
 - Un cric et une manivelle à tonnage appropriés;
 - Jeu de tapis d'origine;
 - Un extincteur rechargeable de capacité appropriée;
 - Une roue de secours de même dimension que les roues montées;
 - Deux triangles de signalisation ;
 - Une trousse d'outillage ;
 - Une clé démonte écrou de roue;
 - Deux clés de contact.
- Les attestations à fournir à la livraison: La documentation du véhicule devrait comprendre les manuels ci-après :
 - Un manuel d'utilisation en langue française ;
 - Un manuel d'entretien ;
 - Certificat de garantie ;
 - Certificat d'origine du véhicule ;
 - Un catalogue de pièces de rechange.

Fait à Le

Signature et cachet du soumissionnaire



Directeur Général de l'Agence Nationale
de Promotion de la Recherche Scientifique
ABDELLY C.

Annexe 1

Fiche de renseignements généraux

Nom ou raison sociale :

Adresse/Siège Social :

Téléphone :

Fax :

Adresse email :

Matricule Fiscale :

Numéro du compte bancaire :

Banque :

Inscrit au registre national des entreprises sous le N°

Personne, bénéficiant de procuration et signant les documents relatifs à l'offre (Nom et Prénom)

Fait à Le

Signature et cachet du soumissionnaire



Signature
DRELLY chert

Annexe 2

Déclaration sur l'honneur de non-influence, de non-faillite et qu'il n'était pas un agent public au sein de l'ANPR, ayant cessé son activité depuis moins de cinq (05) ans.

Je soussigné

.....

Agissant en tant que

.....

De la société

.....

Ci-après dénommé « le soumissionnaire » pour cet appel relatif à l'acquisition d'un
véhicule pour le compte du projet ARESSE.

Déclare sur l'honneur de non-faillite, de n'avoir pas fait, et de ne pas faire par moi-
même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue
d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de son
exécution, et n'ayant pas été un employé au sein de l'ANPR depuis moins de cinq
ans.

Fait à, le

Signature et cachet du soumissionnaire




Directeur Général de l'Agence Nationale
de la Promotion de la Recherche Scientifique
ABDELLY Chedly

Annexe 3 : Formulaire de réponse

« Tableau des caractéristiques techniques proposées »

NB : Le soumissionnaire doit remplir avec le maximum de précisions, le tableau ci-après et il se porte garant de la parfaite conformité du véhicule proposé avec les spécifications portées sur ce tableau.

I- Modèle proposé par le soumissionnaire :

Désignations	Caractéristiques techniques proposées par le soumissionnaire
Carrosserie	Monospace
Marque	
Origine	
Modèle	
Type constructeur	
Disponibilité	

II- Exigences techniques :

Désignations	Caractéristiques techniques exigées	Caractéristiques techniques proposées par le soumissionnaire
Energie	Diesel	
Cylindrée	$1.500 \text{ cm}^3 \leq \text{Cylindrée} \leq 1.600 \text{ cm}^3$	
Nombre de cylindres	Au moins 4	
Puissance en Ch/DIN	$\geq 92 \text{ CH.DIN}$	
Puissance fiscale	$\geq 5 \text{ CV}$	
Consommation extra-urbaine	$\leq 5.1 \text{ L/100 km}$	
Consommation urbaine	$\leq 7 \text{ L/100 km}$	
Consommation mixte	$\leq 5.8 \text{ L/100 km}$	
Boîte de vitesse	Manuelle	



Direction assistée	Oui	
Nombre de place	5 places assises	
Nombre de portes	5 2 portes latérales coulissantes	
Couleur	Conventionnelle et acceptée par l'administration	
Fermeture centralisée	A distance	
Jantes	16"	
Système d'aide au stationnement	Exigé	
Système d'antiblocage des freins «ABS»	Exigé	
Rétroviseurs électrique	Oui	
Airbag	Exigé	
Climatisation	Exigé	
Trousse d'outillage de première nécessité	Exigé	
Extincteur à capacité appropriée,	Exigé	
Deux triangles de pré signalisation	Exigé	
Tapis appropriés	Exigé	
Fermeture centrale à distance	Exigé	
Roue de secours	De même dimensions	
Manuel d'entretien et de conduite	Exigé	
Carnet de suivi d'entretien	Exigé	
Garantie	Au minimum 3 ans	



Directeur
 de Promotion

ABDELLY Chedly

Annexe 4: l'Acte de soumission

Je soussigné.....
agissant.....en vertu des pouvoirs qui me sont
conférés au nom et pour le compte de la société

Adhérent à la CNSS N°

Enregistrée au Registre National des Entreprises sous le N°

Faisant élection de domicile à

Après avoir pris connaissance du dossier de l'avis d'appel N°01/2025 relatif à « l'acquisition
d'un véhicule pour le compte du projet ARESSE »

M'engage et me soumet à exécuter lesdites prestations conformément aux clauses du marché
et moyennant les prix fermes et non révisables établis par moi-même de chaque désignation
dans le formulaire des prix après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma propre
responsabilité la nature et l'importance de cet avis d'appel dont j'ai arrêté le montant à la
somme de (en chiffres et en lettres):

Montant en HTVA en chiffre :

Montant en HTVA en lettre :

M'engage à assurer l'exécution complète de toutes les prestations prévues dans cet avis et
dans les délais impartis.

M'engage à maintenir valable les conditions de mon offre pendant un délai de soixante (60)
jours à partir du jour qui suit la date limite de réception des plis.

M'engage à reconnaître que l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique
n'est pas tenue de retenir la soumission la moins disante, et qu'elle garde par ailleurs la
possibilité de déclarer cet avis d'appel non concluant et que je ne peux pas prétendre à être
indemnisé de ce fait.

Déclare que sous peine de réalisation de plein droit à mes torts exclusifs et à ceux de la
société pour le compte de laquelle j'agis, notre responsabilité étant solidaire, que je ne tombe
pas et que ladite Société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la loi

Fait à le

Signature et cachet du soumissionnaire



Annexe 5 : Bordereau des prix et détail estimatif

Nom de Société :
Adresse :
Tel :
Fax :
E-mail :
Concessionnaire :

Client : ANPR/Projet ARESSE

Date :

	Désignation	Montant HTVA
Véhicule Monospace conforme aux exigences du cahier des charges à l'avis d'appel N°01/2025	Prix du véhicule	
	Frais d'immatriculation	
	Frais des plaques	
	Taxe sur le système de maîtrise de l'Energie	
	Frais du premier entretien systématique	
	Prix total HTVA	
	TVA	
	Prix total TTC	

Arrêté le présent détail estimatif à la somme de (montant en DT, en chiffres et en toutes lettres) :

Montant H.TVA :

Montant de la TVA :

Montant T.T.C :

Délai de livraison : (Ne doit pas dépasser un 30 jour)

Pays d'origine du véhicule :

Pays de provenance du véhicule :

Validité de l'offre : Soixante (60) jours

Clause de conformité (Obligatoire)

Nous certifions que le matériel est conforme aux spécifications du cahier des charges ainsi qu'aux normes du fabricant.



Fournisseur :

Nom et Prénom du signataire :

Fonction du signataire :

Signature et cachet :

Abdelhakim
Directeur Général de l'Agence Nationale
de la Promotion de la Recherche Scientifique
ABDELHAKIM